Le Premier Ministre

Paris, le 03 JUIN 2011

5872

Monsieur le Président,

Votre lettre du 24 février par laquelle vous m'exprimez votre préoccupation à l'égard des négociations en cours de l'accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada m'est bien parvenue.

Vous connaissez l'attachement de la France à la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, tout comme celui du Canada, notre partenaire dans cette négociation. La Coalition française pour la diversité culturelle joue d'ailleurs, à nos côtés, un rôle important dans la promotion de ce texte, au niveau national, européen et international.

La position défendue par la France dans le cadre des négociations d'accords économiques et commerciaux de l'UE avec des pays tiers vise à faire appliquer les principes de la convention de l'UNESCO. La communication de la France intitulée « Pour une nouvelle stratégie culturelle extérieure de l'UE », diffusée aux institutions européennes et à nos partenaires, a notamment permis de définir les grands principes directeurs autour desquels doivent s'articuler les négociations de cadres de coopération culturelle.

Dans le cadre des négociations avec le Canada, malgré l'opposition initiale de nombreux Etats membres, la France a rappelé avec force cette position dès la rédaction du mandat donné à la Commission européenne. Cela a permis d'obtenir qu'il prévoie une exclusion des « services audiovisuels et autres services culturels » de la négociation sur le commerce des services. Les autorités françaises sont attentives au respect de ce principe dans cette négociation menée par la Commission.

Soyez assuré que nous poursuivons ce travail de conviction auprès des institutions européennes et de nos partenaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

François FILLON

Monsieur Pascal Rogard
Président
Coalition française pour la diversité culturelle
11 bis rue Ballu
75009 PARIS